



A l'attention des conseillers communautaires,

Saint-Claude, le 17 février 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous inviter au prochain conseil communautaire qui se tiendra le :

Mercredi 24 février 2021 19h
Salle de Conférence
Pôle du Tomachon à Saint-Claude

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Communications officielles

- 1.1. Décisions prises par le Président du n°43-2020 au n°46-2020 et du n°01-2021 au n°06-2021
- 1.2. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 16 décembre 2020
- 1.3. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 20 janvier 2021

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2020

3. Administration générale

- 3.1. Présentation du rapport d'activités 2020

4. Personnel

- 4.1. Tableau des effectifs
- 4.2. Protection sociale Prévoyance

5. Finances

- 5.1. Approbation des comptes de gestion 2020 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF
- 5.2. Approbation des comptes administratifs 2020 : budget général et budgets annexes
- 5.3. Approbation du compte administratif 2020 : budget spécial ASF
- 5.4. Affectation des résultats 2020 : budget général et budgets annexes et budget spécial ASF
- 5.5. Attribution de compensation 2021

6. Economie



Communauté de Communes
Haut-Jura Saint-Claude
13 bis, Boulevard de la République
CS60013
39206 SAINT-CLAUDE
Tél : 03 84 45 89 00 – Fax : 03 84 45 88 90
contact@hautjurasaintclaud.fr
www.hautjurasaintclaud.fr

6.1. ZAC du Curtillet : cession cellule 5 à M. Jacky Grandclément

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS

7.1. La Maison pour Tous : avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville

8. Environnement / SPANC

8.1. Centrales Villageoises du Haut-Jura : désignation de représentants

8.2. PNR du Haut-Jura : bassin versant de la Valserine – labellisation EPAGE

9. Patrimoine/Bâtiments

10. Tourisme

11. Sports et Associations

12. Culture

13. Communication

14. Questions diverses et informations


Au vu de la situation sanitaire, vous devrez vous munir d'une attestation de déplacement.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Raphaël PERRIN



Communauté de Communes
Haut-Jura Saint-Claude
13 bis, Boulevard de la République
CS60013
39206 SAINT-CLAUDE

Tél : 03 84 45 89 00 – Fax : 03 84 45 88 90
contact@hautjurasaintclaud.fr
www.hautjurasaintclaud.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-JURA
Saint-Claude



13 bis Boulevard de la République
39200 SAINT-CLAUDE

03 84 45 89 00
contact@hautjurasaintclaud.fr
www.hautjurasaintclaud.fr

NOTE EXPLICATIVE | Conseil communautaire | 24 février 2021



**NOTE
EXPLICATIVE
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Conseil communautaire | 24 février 2021

© MARIANNE LÉVERT

1. Communications officielles

- 1.1. Décisions prises par le Président n°43-2020 au n°46-2020 et du 01-2021 au n°06-2021
- 1.2. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 16 décembre 2020
- 1.3. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 20 janvier 2021

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2020

3. Administration générale

3.1. Présentation du rapport d'activités 2020

Les services de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activités de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Le rapport d'activité est transmis à l'ensemble des membres du conseil au titre de document de travail, il sera présenté lors de cette séance afin que le conseil puisse en prendre acte, solliciter les questions et amendements nécessaires. Le document ainsi présenté sera transmis au maire de chaque commune pour prise d'acte dans les conseils municipaux.

4. Personnel

4.1 Tableau des effectifs

Le conseil communautaire a approuvé, lors du conseil communautaire du 9 décembre 2020, le tableau des effectifs. Vu les changements concernant les postes créés, pourvus ou à pourvoir, il nous appartient d'approuver le nouveau tableau des effectifs de la collectivité mis à jour au 1^{er} décembre 2020. Il intègre notamment le grade exact des recrutements réalisés ou à réaliser dans les différents services de la collectivité.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le tableau des effectifs (cf. délibération), d'acter que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes, d'acter que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services, d'acter que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures, d'acter que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait, d'autoriser le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4.2 Protection sociale Prévoyance

Lors de sa séance du 28 novembre 2012, le conseil communautaire a institué une participation financière à compter du 01/01/2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Il avait alors été acté de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent (titulaire ou contractuel) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, au prorata du temps de travail et dans la limite de la prime payée par l'agent.

Il avait également été ajouté de limiter cette participation à 5 € si le contrat de prévoyance labellisé présentait une couverture inférieure à 95% du salaire net perçu par l'agent.

Considérant que le montant de la couverture n'est pas précisé dans les documents fournis par les agents et que pour des raisons financières, le choix peut conduire chacun à choisir une couverture inférieure à 95%, il est proposé au conseil communautaire de supprimer ce critère de participation. La participation mensuelle proposée

est fixée à 10 € à tout agent (titulaire ou contractuel) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, au prorata du temps de travail et dans la limite de la prime payée par l'agent.

5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2020 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel : Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Les comptes de gestion du budget général, des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé, du budget ADS, des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon-Lès-Saint-Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal et du budget spécial de l'ASF, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer sont en cours de vérification par la trésorerie.

Lorsque le receveur aura repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il aura procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion présentés par le trésorier et ce pour l'ensemble des budgets.

5.2. Approbation des comptes administratifs 2020 : budget général et budgets annexes

Pour mémoire, nous disposons de 10 budgets :

Le budget général, le budget Activités Economiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé, le budget ADS et les budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal.

La vision consolidée des mouvements budgétaires hors opérations d'ordre, hors budget spécial ASF, y compris reports antérieurs est la suivante :

	BUDGET GENERAL		BUDGETS ANNEXE SANS ASF		TOTAL		excédent ou déficit
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
FONCTIONNEMENT	13 131 966,89	15 201 537,62	904 282,98	1 480 497,79	14 036 249,87	16 682 035,41	2 645 785,54
INVESTISSEMENT	3 517 127,30	2 358 165,60	4 088 440,64	1 325 554,77	7 605 567,94	3 683 720,37	-3 921 847,57
TOTAL	16 649 094,19	17 559 703,22	4 992 723,62	2 806 052,56	21 641 817,81	20 365 755,78	-1 276 062,03
RESULTAT GLOBAL		910 609,03		-2 186 671,06		-1 276 062,03	
TRANSFERT DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE OT 2019		-104 815,30				-104 815,30	-104 815,30
RESULTAT CONSOLIDE		805 793,73	RESULTAT CONSOLIDE		-1 380 877,33	-1 380 877,33	-1 380 877,33

Il est à noter que les budgets annexes sont assujettis à TVA donc les sommes indiquées ci-dessus sont hors taxes.

1.1.1. LE BUDGET GENERAL

Toutes opérations confondues, le budget général fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement pour 2020 de 2 069 570.73 €. Ce qui porte l'excédent cumulé à 2 645 785.54 €.
- Un déficit d'investissement pour 2020 de 1 158 961.70 €. Ce qui porte le déficit cumulé à 3 921 847.57 €.
- Soit un résultat net de 910 609.03 € auquel il faut déduire le résultat déficitaire de l'office du tourisme de 2019 de 104 815.30 € soit un résultat total de 805 793.73 €. Ce qui porte le résultat déficitaire à 1 380 877.33 €.

1.1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 135 600.64 € représente 8.65% des dépenses de fonctionnement (10.21% en 2019). Ce chapitre baisse de 177 741.10 € par rapport à 2019. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le musée, le conservatoire, les offices de tourisme, les médiathèques ont dû fermer. Les animations annulées et les prestations de services suspendues avec une diminution voulue de certains postes hors coûts de structure ont permis cette baisse pour pallier au manque de recette.

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, les acquisitions de matériel courant, entretien des matériels, prestations de services.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » qui se monte à 2 878 217.60 € en 2019 représente 21.92% (19.93 % en 2019) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre augmente de 313 798,14 € en raison de l'intégration de la masse salariale de l'office de tourisme.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 4 381 673.22 €, regroupant les attributions de compensation et le Fonds de Péréquation Intercommunal représente 33.37% (34.01 % en 2019) des dépenses de fonctionnement. Il est à noter l'effondrement du FPIC une entreprise spécialisée en fiscalité sera missionnée.

Pour Mémoire :

FPIC-Encaissements										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	54 846,00	79 893,00	119 039,00	181 694,00	218 122,00	201 334,00	201 045,00	196 037,00	100 547,00	
évolution n-1		25 047,00	39 146,00	142 548,00	36 428,00	-16 788,00	-289,00	-5 008,00	-95 490,00	
FPIC-Prélèvements										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 873,00	195 371,00	115 000,00	149 592,00	
évolution n-1		0,00	0,00	0,00	0,00	172 873,00	22 498,00	-80 371,00	34 592,00	
SOLDE SPIC	54 846,00	79 893,00	119 039,00	181 694,00	218 122,00	28 461,00	5 674,00	81 037,00	-49 045,00	

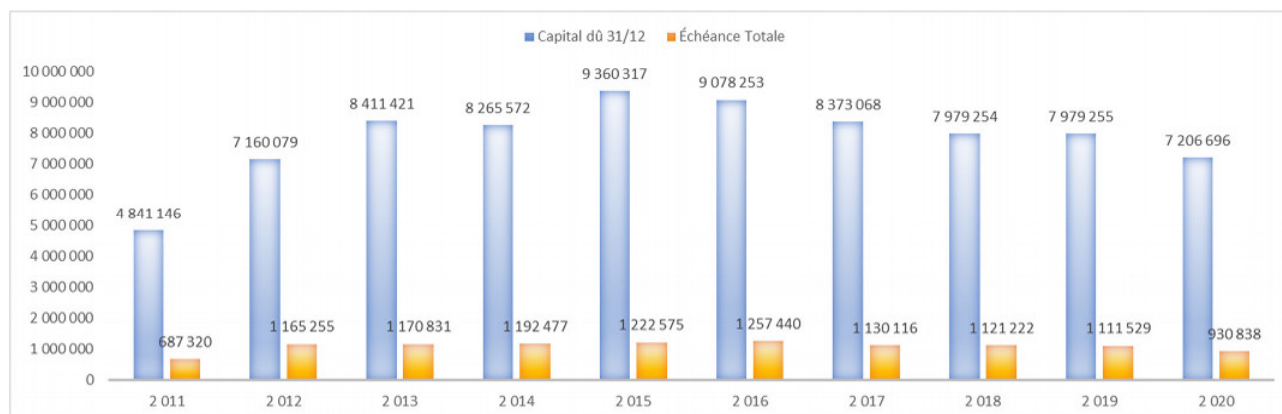
Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 3 741 329 .57 € représente 28,49% (28.50% en 2019) des dépenses de fonctionnement, il augmente de 73 226.68 €

Ce chapitre compte notamment :

- Le contingent incendie à hauteur de 891 925 € (- 9 923 € par rapport à 2019),
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 732 650 € (- 33 150 € par rapport à 2019),
- La participation au SMAAHJ pour 139 160.13 € (+ 1 552.67 € par rapport à 2019)
- La participation au PNR pour 42 192 € (- 446 € par rapport à 2019)
- La cotisation GEMAPI versée au PNR 2018/2019/2020 pour 314 256 €
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 155 000 €
- La contribution au budget zones d'activités économiques à hauteur de 236 600 €
- Versement d'une subvention de 11 551 € à la Mission Locale Sud Jura,

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 172 859.79€ en 2020 contre 198 800 € en 2019. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. Nous pouvons noter une baisse des intérêts de 25 940.21 €.

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Capital dû 31/12	4 841 146,41	7 160 079,28	8 411 421,25	8 265 571,91	9 360 316,66	9 078 253,21	8 373 067,84	7 979 254,44	7 979 255,00	7 206 696,00
Remboursement Capital	491 522,63	928 070,95	834 365,00	836 418,45	899 240,53	937 749,73	919 697,20	893 813,29	904 797,00	754 425,28
Paieement Intérêts	195 797,12	237 183,78	336 465,50	356 058,49	323 334,48	319 689,93	210 418,77	227 408,58	206 732,00	176 412,40
Échéance Totale	687 319,75	1 165 254,73	1 170 830,50	1 192 476,94	1 222 575,01	1 257 439,66	1 130 115,97	1 121 221,87	1 111 529,00	930 837,68



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 61 672.06 €, comprend notamment l'aide immobilière versée en 2020 pour un montant 47 080 €

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 760 614.01 € représente 5.79% des dépenses de fonctionnement, se compose principalement de la charge d'amortissement pour un montant de 724 277.432 €.

1.1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 1 093 677.11 € représente 7.19% des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 219 242.40 € et représente 1.44% des recettes de fonctionnement. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel suite aux arrêts maladie et les indemnités versées par la poste pour le coût des agents mis à disposition.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 330 299.52 € et représente 2.17% en 2020 contre 3.37% en 2019), on constate une baisse significative des recettes de fonctionnement dû aux fermetures des établissements pour 218 197 €, on y trouve :

- Les recettes du conservatoire, à hauteur de 29 996.85 € (70 130.69 € en 2019),
- Les recettes du musée à hauteur de 19 679.42 € (62 240.58 € en 2019)
- Les médiathèques à hauteur de 10 085.55 € (25 183.04 € en 2019).
- Les activités d'hiver : ski nordique et chiens de traîneaux, de 129 583.50 € en 2020 contre 242 659.40 € en 2019.
- La piscine du Martinet à hauteur de 17 585.56 € en 2020 47 147.06 € en 2019.
- L'office du tourisme produits de services 22 837.45 €
- L'office du tourisme produits boutiques 16 388.90 €
- Le musée produits boutiques 10 076.75 €

Le compte 70848 comprend la facturation des heures de personnels mis à disposition à hauteur de 9 270 € pour l'ESF.

Le compte 70878 enregistre les remboursements des frais de personnels mis à disposition et les facturations des charges locatives à hauteur de 43 670.79 € en 2020 contre 56 724.72 € en 2019.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » a été exécuté à hauteur de 10 487 706.12 € en 2020 contre 10 487 706.12 € en 2019. Il représente 66.66% (70% en 2019) de nos recettes de fonctionnement, il est en net diminution de 354 659.41 € dont la taxe foncière et d'habitation -199 442 € et la contribution valeur ajoutée entreprises 94 329 €.

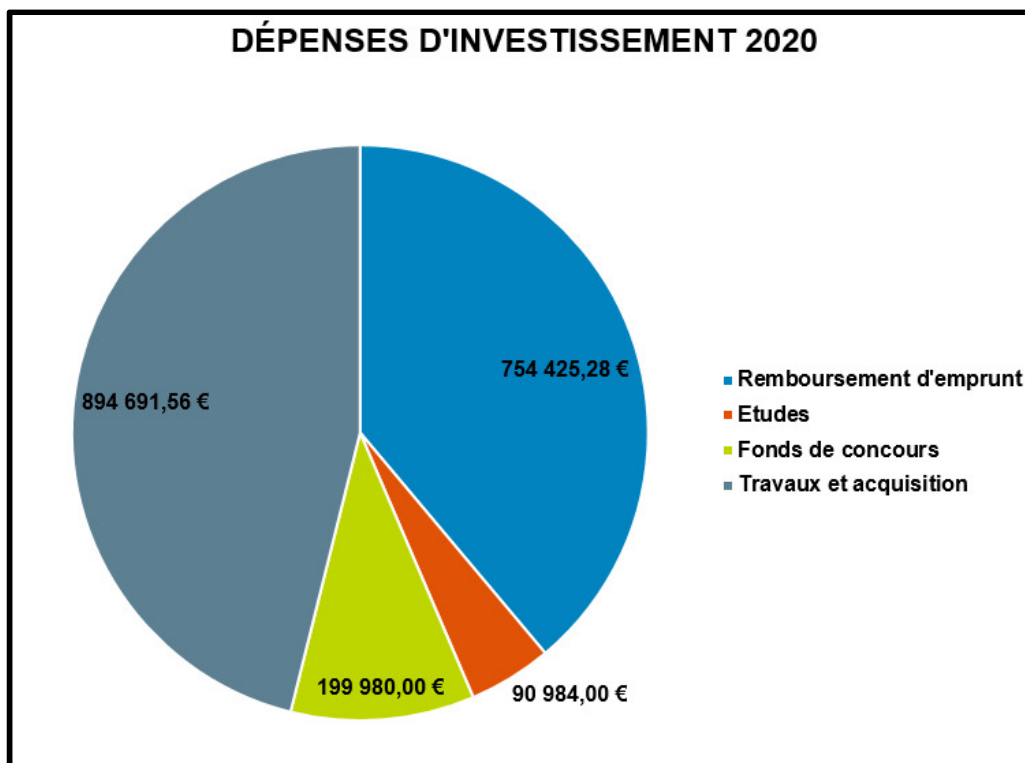
Le chapitre 74 « dotations et participations » d'un montant total réalisé en 2020 de 2 766 635.37 € contre 2019 de 2 806 938.25 €. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état intercommunalité et de compensation ainsi que les subventions. A noter que l'on retrouve une part de dotation d'intercommunalité et que la dotation de compensation est en légère baisse.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 63 185.29 € contre 84 698.10 € en 2019 et correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes. Des suspensions de loyer en raison de la pandémie ont impacté le résultat.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 434 208.90 € contre 454 842.25 € en 2019. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

1.1.1.3. Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 754 425.28 € contre 904 797.39 € en 2019. Les dépenses réelles d'investissement 1 940 080.84 € (hors opérations d'ordre et résultat antérieur) se décomposent comme suit :



- Travaux et acquisitions :
 - 53 544.10 € : Travaux mise en accessibilité et réfection bâtiment conservatoire
 - 140 000.00 € : Acquisition œuvres Edouard Vuillard et Richier au musée
 - 19 991.00 € : Implantation conteneurs semi-enterrés
 - 9 978.00 € : Restauration œuvres musée
 - 63 554.86 € : Acquisition de 3 véhicules
 - 282 000.00 € : Acquisition d'une dameuse
 - 33 629.64 € : Travaux de restructuration stade Edouard Guillon
 - 8 840.95 € : Relamping stade Edouard Guillon
 - 23 816.41 € : Travaux restructuration bâtiment Carnot
 - 48 125.00 € : Aventure jeux Chapelle Saint Romain
 - 12 815.86 € : Acquisition matériel informatique
 - 41 690.40 € : Travaux médiathèque Saint Lupicin
 - 45 362.90 € : Travaux médiathèque Saint-Claude
 - 31 746.53 € : Travaux et aménagements des offices de tourisme
 - 10 055.80 € : Travaux gymnase du plateau
 - 8 349.60 € : Acquisition défibrillateurs
 - 14 024.64 € : Investissements PDIPR
 - 7 905.87 € : Matériels et outillages techniques

- Fonds de concours :
 - 199 980.00 € : Co-financement du réseau très haut débit

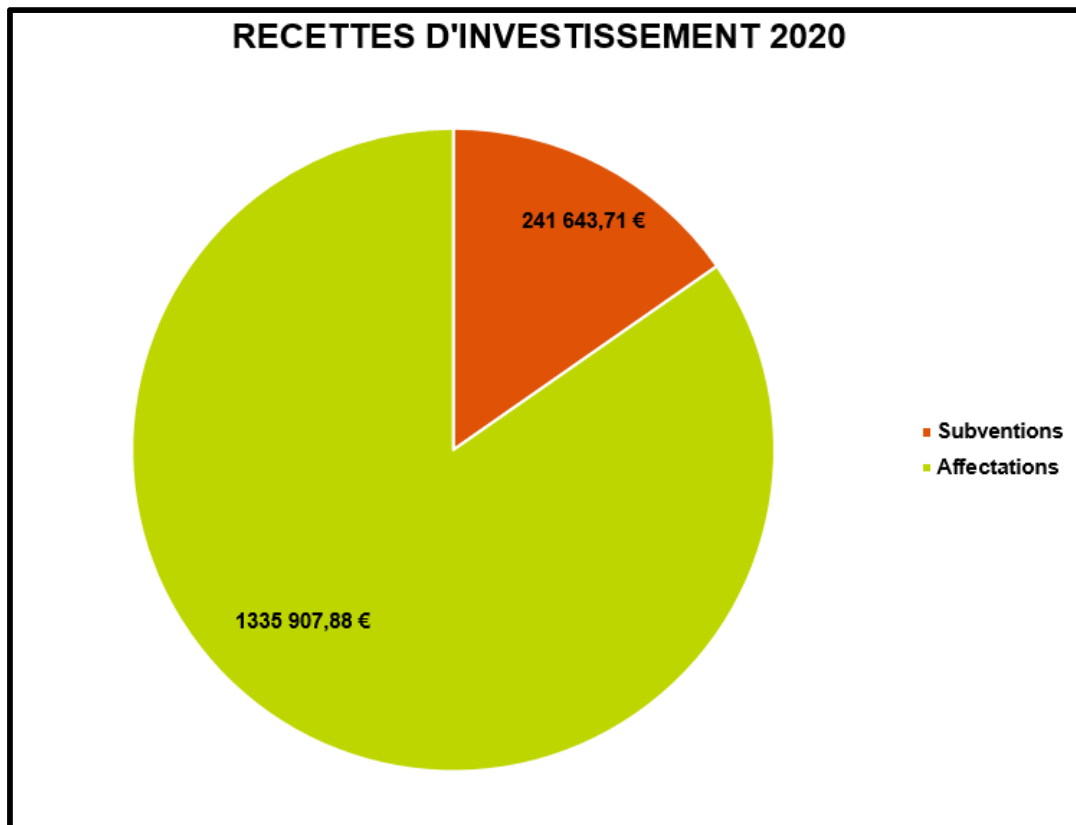
- Études :

- 23 742.00 € : Frais d'étude transfert de compétence eau/assainissement
- 18 420.00 € : Etude falaise de Ponthoux
- 20 880.00 € : Etude faisabilité mise en place d'un écosystème hydrogène
- 25 432.80 € : Concession et droit pour l'aménagement numérique du musée

Le montant total des dépenses s'élève à 2 395 078.14 € sur cet exercice auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2019 pour un montant de 1 122 0419.16 € soit un montant total 3 517 127.30 €.

1.1.1.4. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2020 s'élèvent à 1 597 551,59 € se décomposent comme suit :



- Subventions :

- 44 649.50 € : Aide pour l'acquisition d'une œuvre d'art au Musée de l'Abbaye et aide sur la restauration d'œuvre
- 56 250,00 € : Subvention région réhabilitation bâtiment Carnot
- 30 426.50 € : Subvention PDIPR et Tourisme
- 20 000.00 € : Subvention aménagement agence postale OT Lajoux
- 80 160.00 € : Subvention département travaux de restructuration stade Edouard Guillon
- 10 157.71 € : Subvention restauration de la toiture de l'église de la Rixouse.

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2020 sur le budget général.

Le déficit d'investissement pour 2020 est de 1 158 961.70 €.

Le résultat net global investissement et fonctionnement confondus avant imputation du résultat de l'office de tourisme 2019 soit -104 815.30 € est de + 910 609.03 € soit un résultat consolidé après imputation de 805 793.73 €.

1.1.2. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1.2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 193 358.54 €.

- Les dépenses courantes se montent à 65 818.20 € qui se composent essentiellement du poste taxe foncière pour 54 036€ en grande partie refacturée.
- Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 84 357.78 euros en 2020 contre 81 748.15 € en 2019.
- Les amortissements passent de 43 182.06 € en 2020 contre 30 855.02 € en 2019.

1.1.2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 462 745.56 €.

Le revenu des loyers est de 104 069.42 € contre 124 668.48 € en 2019. Des suspensions de loyer liés aux mesures de la crise sanitaire expliquent la baisse du poste, les loyers seront recouverts sur 2021.

La facturation des charges supportées par les locataires s'élève à 48 554 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 72 887.89 €.

Le budget général a abondé à hauteur de 236 600 € ce budget afin de permettre de couvrir l'emprunt et contenir le déficit. Pour mémoire la soulte TADEO sera versée en 2025(465 KE€).

1.1.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 769 097.61 €.

Ces dépenses inclues principalement le report d'investissement pour 1 251 698.72 € et le remboursement de la dette pour 294 361.40 €.

1.1.2.4. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 309 037.76 €.

Elles se décomposent comme suit :

- En opérations d'ordre à hauteur de 61 072.06 €
- Et en l'affectation du résultat pour un montant de 247 965.7 €.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 269 387.02 € qui sera affecté au 1068.
- Un déficit d'investissement de 208 361.13 € pour 2020 soit un déficit cumulé de 1 460 059.85 €. Ce résultat doit prendre en considération que la soulte des opérations de crédit-bail est inscrite à hauteur de 465 683,03 € ne sera réalisée qu'en fin de contrat.

Soit un résultat net fonctionnement et investissement confondus déficitaire de 1 190 672.83 €.

1.1.3. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Ce budget enregistre seulement une dépense afférente à l'achat d'un terrain. Une extension de cette zone d'activités « CHAMBOUILLE 3 » a été actée, c'est pourquoi des acquisitions de terrain ont été réalisées pour un montant total de 29 447.55 € en 2020. Pour rappel deux acquisitions ont été réalisées en 2018 l'une pour un montant de 3 098 € et l'autre pour un montant de 4 652 €

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de 89 812.34 €
- Déficit d'investissement de 191 746.32 €.

Il reste en stock pour la zone Chambouille 2,11 726 m² un lot à vendre pour 70 356 € HT soit 84 427.20 € TTC, qui a trouvé preneur. La vente sera effective en 2021. Et sur la zone Chambouille 3, 22 700 m² sont disponibles à la vente pour un montant de 136 200 € HT soit 163 440 € TTC

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.4. BUDGET ANNEXE : SPANC

1.1.4.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 75 738.71 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 35 103.92 €. Le déficit reporté est de 34 289.42 €

1.1.4.2. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 62 924.71 € dont les suivantes :

- Prestations 21 387.42 €
- Refacturation des vidanges effectuées par la SARP : 5 470.55 €
- Refacturation au Budget général suivi du transfert de compétence eau et assainissement 34 280 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des Communes.

La gestion 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 21 475.42 € auxquels il convient d'ajouter le déficit cumulé 2019 de 34 289.42 € soit un déficit cumulé de fonctionnement de 12 814 €.

1.1.4.3. Sections d'Investissement

Des investissements ont été réalisés en 2020 pour 5 000 € dans un nouveau logiciel métier et 444.93 € dans une tablette qui permettra la réalisation du diagnostic sur le lieu d'intervention. L'excédent antérieur reporté est de 2 899,07 €.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 12 814 €
- Un déficit d'investissement de 2 545.86 €
- Soit un résultat net déficitaire de 15 359.86 €.

La question de la résorption du déficit reste d'actualité et devra être discutée avec les communes.

1.1.5. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

Ce budget enregistre peu d'écritures en fonctionnement :

- En dépenses : 44 788.19 € d'écritures réelles, dont 19 639.99 € d'intérêts d'emprunt, et 15 528.34 € de souscription assurance dommage ouvrage pour la construction de la maison de santé, le reste étant composé de primes d'assurances et d'entretien des bâtiments. Les écritures d'ordre consistent en la dotation aux amortissements à hauteur de 23 668.64 €.
- En recettes : 76 016.07 € de loyers, 12 885.78 € de refacturation de charges et 58 216.62 € d'amortissements de subventions.

En investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 1 476 158.00 € sans le déficit reporté de 2019 dont 1 326 766.62 € de dépenses pour la Maison de Santé de Saint-Claude, le reste consistant en les amortissements de subventions pour 54 220.14 € et le remboursement de la dette pour 87 966.76 €.
- Les recettes s'élèvent à 897 053.92 € dont 770 939.55 € de subvention pour la Maison de Santé de Saint-Claude, sans affectation de résultat, et de l'amortissement pour 23 668.64 €.

Le bilan des écritures 2020 sans report 2019 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 78 661.64 €
- Déficit d'investissement de 681 549.891 €

1.1.6. BUDGET ANNEXE ADS

Ce budget enregistre en 2020 des écritures de fonctionnement et d'investissement.

Le fonctionnement enregistre des dépenses courantes à hauteur de 8 092.65 €, les frais de personnel à 112 715.05 €. Un ½ poste a été créé au vu de l'augmentation des dossiers à traiter issus de la ville de Saint-Claude, une augmentation de temps de travail passage d'un 1/3 temps à un ½ temps et un rattrapage de facturation du prêt de personnel du budget général pour 15 568.01 € explique la différence entre les dépenses 2019 du chapitre 12 (56 688.33 €).

En recettes, on compte uniquement les participations des communes au coût de ce service, soit 111 950 € en 2020, et la constatation de l'excédent antérieur 16 153.84 €.

L'investissement enregistre une dépense de 9 278 € pour le renouvellement d'un poste informatique (2 694 €) et la redevance du logiciel (achat étalé sur 3 ans 2020 à 2023).
Les recettes se composent du report de 2019 de 5 365.80 €.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement inclus report 2019 de 7 785.35 € en 2020 (16 153.84 € en 2019).

Le budget dégage un déficit d'investissement inclus report 2019 de 3 912.20 € en 2020 (excédent 5 365.80 € en 2019).

1.1.7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »

Ce budget n'enregistre aucune vente en 2020.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 74 287.11 €
- Déficit d'investissement de 396 055.98 €

Un lot a été réservé (signature d'un compromis). La vente sera effective en 2021 pour 36.176,00 € TTC, soit un prix de 30.146,66 € HT, il reste donc un lot 1 à vendre pour de 34.302,60 € TTC, soit un prix HT de 28.585,50 €.

Pour rappel la rétrocession à la commune d'Avignon de tous les équipements communs du lotissement a été régularisée suivant acte notarié du 15/10/2019.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.8. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »

Aucune vente n'a été enregistrée en 2020 sur ce budget.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de 5 473.05 €
- Déficit d'investissement de 42 375.48 €

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements

Un compromis de vente est en cours de régularisation pour la vente de la dernière parcelle à hauteur de 62 500 € HT soit 75 000 € TTC. La vente sera effective en 2021.

Il est rappelé qu'à la suite de cette dernière vente, il y aura lieu de rétrocéder à la commune de Chassal-Molinges les éléments d'équipement du lotissement. Par ailleurs des travaux de réfections des trottoirs du lotissement vont être engagés en 2021.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.9. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Ce budget n'enregistre aucune dépenses et recettes courantes.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de 47 691.04 €
- Absence de report d'investissement

Il restera deux lots à vendre pour un montant de 67 166 € HT soit 80 599.20 € TTC.

La rétrocession des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.10. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

Ce budget enregistre uniquement des ventes pour un montant de 55 200 € et des écritures d'ordre.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 213 999.72 €,
- Déficit d'investissement de 87 086.10 €.

Il reste en stock deux parcelles (côté rivière) pourront être vendues pour un montant total de 76 000 € HT soit 91 200 € TTC.

La rétrocession des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Les comptes administratifs présentés seront soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

5.3. Approbation du compte administratif 2020 : budget spécial ASF

Le fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Evol. / CA 2019	Conso. / Prév.
Dépenses					
011 - Charges à caractère général	127 496,46	140 120,00	89 544,72	-29,77%	63,91%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	147 385,36	180 000,00	154 406,19	4,76%	85,78%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	27 808,56	0,00		0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 263,74	22 863,19	22 863,19		100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	2,00	10,00	1,30		13,00%
66 - Charges financières	1 257,08	1 999,75	1 167,81	-7,10%	58,40%
67 - Charges exceptionnelles	328,50	2 960,00	2 005,50	510,50%	67,75%
TOTAL	308 733,14	375 761,50	269 988,71	-12,55%	71,85%
Recettes					
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 013,91	8 385,44	8 385,44	67,24%	100,00%
013 - Atténuations de charges	1 855,15	21 000,00	855,60	-53,88%	4,07%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 016,06	19 016,06	19 016,06	0,00%	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	114 420,43	132 000,00	92 618,37	-19,05%	70,17%
74 - Dotations, subventions et participations	180 000,00	189 700,00	164 113,41	-8,83%	86,51%
75 - Autres produits de gestion courante	4 768,50	5 660,00	5 501,47	15,37%	97,20%
77 - Produits exceptionnels	114,51	0,00	166,27	45,20%	
TOTAL	325 188,56	375 761,50	290 656,62	-10,62%	77,35%

Les dépenses :

Le chapitre 011 baisse de 37 951.74 € dû à l'arrêt des animations, la diminution des activités proposées et la fermeture de l'établissement imposée par les mesures d'urgences pour faire face à la crise sanitaire.

Les efforts de gestion, dont les fruits avaient déjà été constatés en 2017 ont été maintenus.

Le chapitre 012 est désormais stable avec un effectif au complet.

Les recettes :

Le chapitre 013 poste variable en fonction des remboursements des absences maladies.

Le chapitre 70 baisse 21 802.06 € dû essentiellement à l'annulation des prestations stages, on note toutefois une augmentation des ventes de marchandises pour 8 029.98 €.

Le chapitre 74 reste stable, il est a noté que le budget général n'a pas versé la totalité de la subvention prévue au budget soit 25 000 € et une subvention de fonctionnement « faire connaitre les ateliers des Savoir Faire de 8 400 € a été versé par la région.

Le chapitre 75, concerne uniquement les loyers de la résidence.

Le chapitre 77 enregistre une recette exceptionnelle 166.27 €.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour la résidence d'artisans pou 19 016.06 €.

L'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement se montent au total à 54 973.02 € dont essentiellement :

CHANGEMENT MENUISERIE PORTES	10 245.60 €
ORDINATEUR DE BUREA FAB LAB + STATION D'ACCEUIL	1 474.20 €
MEUBLES DEXPOSITIONS	1 318.75 €
CHAPITEAUX - TENTES	2 854.07 €
ENROBE PARKING	39 080.40 €

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction de la résidence d'artisan est de 7 818.78 €.

Des opérations d'ordre sont constatées à hauteur de 19 016.06 €.

Les recettes :

Les recettes d'investissement se montent à 86 847.82 € en opération d'ordre :

- 8 069.98 € de report 2019
- 5 514.65 € FCTVA
- 10 400.00 € subvention région espace muséographique
- 40 000.00 € nouvel emprunt
- 22 863.19 € opération d'ordre de transfert

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 12 282.47 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 8 385.44 €, le solde est donc excédentaire de 20 667.91 €.
- Un excédent d'investissement de 5 039.96 €, compte tenu du déficit antérieur de 8 069.98 € le solde est donc déficitaire de 3 030.02 €.
- Le résultat global de l'exercice est excédentaire de 17 637.89 €.

5.4. Affectations des résultats 2020 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel de la réglementation en matière d'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement.

Budget	Résultat 2020 (si - déficit)		Résultat exercice	Reste à réaliser	Affectation	Report de Fct
	Fonctionnement	Investissement				
Budget Général	2 069 570,73	-1 158 961,70	910 609,03	-167 344,37	1 158 961,70	910 609,03
Résultat OT 2020	-104 815,30		-104 815,30			-104 815,30
Budget Zones d'Activité Economique	269 387,02	-1 460 059,85	-1 190 672,83	24 207,72	269 387,02	0,00
Budget Maisons de Santé	166 546,04	-579 104,08	-412 558,04	357 137,69	166 546,04	0,00
Budget ADS	7 785,35	-3 912,20	3 873,15			
Budget SPANC	-12 814,00	-2 545,86	-15 359,86			
Budget lot. Le Monceau	-47 691,04	0,00	-47 691,04			
Budget lot. Fontaine Benoît	-5 473,05	-42 375,48	-47 848,53			
Budget lot. Les Orchidées	74 287,11	-396 055,98	-321 768,87			
Budget lot. En Poset	213 999,72	-87 086,10	126 913,62			
Budget Zone de Chambouille	-89 812,34	-191 746,32	-281 558,66			
Budget ASF	20 667,91	-3 030,02	17 637,89	5 092,41	3 030,02	17 637,89
TOTAL	2 561 638,15	-3 924 877,59	-1 363 239,44	219 093,45		
		-1 363 239,44				

5.5. Attributions de compensation 2021

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2019, une révision du montant des attributions de compensation pour 2020 a été votée suite à l'imputation du coût de l'étude eau et assainissement. Aucune déduction n'est à appliquer pour l'année 2021, aussi il est proposé au conseil communautaire d'acter la répartition des attributions de compensation telle que définie ci-dessous :

COMMUNES	AC 2020	AC 2021	VARIATION
AVIGNON LES ST CLAUDE	-115,61	550,03	665,64
BELLECOMBE	1 761,25	1 872,19	110,94
CHASSAL-MOLINGES	247 517,60	249 441,12	1 923,52
CHOUX	-3 008,70	-2 805,60	203,10
COISERETTE	2 996,24	3 086,70	90,46
COYRIERE	1 950,70	2 063,35	112,65
LA PESSE	50 508,56	51 116,17	607,61
LA RIXOUSE	-965,34	-642,76	322,58
LAJOUX	1 383,01	1 806,29	423,28
LARRIVOIRE	-2 991,88	-2 793,90	197,98
LAVANS LES ST CLAUDE	427 066,81	431 401,99	4 335,18
LES BOUCHOUX	-11 127,42	-10 588,08	539,34
LES COTEAUX DU LIZON	197 522,08	201 587,59	4 065,51
LES MOUSSIÈRES	914,35	1 201,09	286,74
LESCHERES	2 672,42	3 039,37	366,95
RAVILLOLES	5 503,10	6 341,12	838,02
ROGNA	-4727,26	-4 343,24	384,02
SAINT CLAUDE	3 134 747,84	3 151 358,06	16 610,22
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	44 443,50	45 875,47	1 431,97
VILLARD ST SAUVEUR	46 605,69	47 653,64	1 047,95
VIRY	61 435,44	63 053,45	1 618,01
VULVOZ	-728,51	-697,79	30,72
TOTAL	4 203 363,87	4 239 576,26	36 212,39

6. Economie

6.1. ZAC du Curtillet ; cession cellule 5 à M. Jacky Grandclément

La marbrerie Grandclément a sollicité la location de la cellule 5 (384m²) de l'Hôtel d'Entreprises à la zone du Curtillet à PRATZ. (Délibération du bureau communautaire du 24/06/2020).

Parallèlement, Monsieur Grandclément a sollicité l'acquisition des locaux en cours de bail. Il désire être propriétaire de son lieu d'activité.

Le bureau communautaire a validé le principe de cette vente au prix de 153 000 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'acter définitivement la vente de la cellule 5 au prix de 153 000 € HT au profit de M. Jacky Granclément, et d'autoriser le Président à signer l'acte notarié et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS

7.1. La Maison pour Tous : avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville

Cet avenant a pour but de proroger, jusqu'au 31/12/2022, la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette prorogation est réalisée au vu des dispositions de la loi de finances 2019 du 28/09/2018 qui a modifié l'article 1388 bis du code général des impôts.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cet avenant et tout autre document.

8. Environnement / SPANC

8.1. Centrales Villageoises du Haut-Jura : désignation de représentants

Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2019, les élus avaient accepté de souscrire pour 5 000 € de parts de la SCIC Centrales Villageoises du Haut-Jura, afin de la soutenir dans sa démarche de transition énergétique du territoire.

Pour mémoire, les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance coopérative qui portent des projets de production d'énergie renouvelable en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transversaux. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Centrales Villageoises du Haut-Jura a été créée en septembre 2019.

Cette dernière propose aux collectivités du territoire de soutenir le projet en entrant au capital et faire partie des « fondateurs ». Les fondateurs seront inscrits dans les statuts et devront être présents lors de la première assemblée générale pour les signer. C'est également lors de cette AG que seront désignés, parmi les fondateurs, le président et le conseil de gestion coopérative.

L'entrée des collectivités dans le capital d'une SCIC nécessite une décision spécifique de l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un titulaire et un suppléant comme représentant au sein des assemblées générales de la SCIC et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2. PNR du Haut-Jura : bassin versant de la Valsderine – labellisation EPAGE

Dans le cadre des évolutions législatives de la réforme territoriale, les EPCI du bassin versant de la Valserine ont confié la compétence GEMAPI au PNR du Haut-Jura.

Ce contexte permet de garantir une cohérence de gouvernance à l'échelle du bassin, condition sine qua non à la labellisation EPAGE. Par ailleurs, l'engagement politique, technique et financier, l'expérience acquise, les partenariats forts noués à l'échelle du bassin versant de la Valserine et la volonté politique du PNR du Haut-Jura à poursuivre son rôle de coordinateur, a amené le PNR à demander la reconnaissance au label EPAGE.

Le comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée et le Préfet coordinateur du bassin Rhône Méditerranée ayant émis un avis favorable à cette demande, il convient d'entériner cette décision.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider le fait que le PNR, pour son objet Grand Cycle de l'Eau Valserine, devienne EPAGE et d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Patrimoine / Bâtiments

10. Tourisme

11 Sports et Associations

12 Culture

13 Communication

14 Questions diverses et information